

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 JUIN 2018**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille dix huit, le 27 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 juin 2018, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Dominique BAESJOU, Virginie CANARD et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Mesdames Véronique HERAUD et Emmanuelle CURRAN ainsi que Messieurs Alain CLEMENT et Thierry TURBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DURET.

Pouvoirs : Monsieur CLEMENT à Madame LUTON  
Monsieur TURBE à Madame TURBE  
Madame HERAUD à RAYTON

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 23 mai 2018.

**2 – CIMETIERE COMMUNAL – AVIS SUR REPRISES DE CONCESSIONS**

Monsieur le Maire explique qu'une procédure de reprise a été lancée en 2014 pour 45 concessions du cimetière constatées comme en état d'abandon.

Il indique que cinq familles se sont manifestées pour prolonger les concessions les concernant et qu'un nouveau constat dressé le 22 février 2018 fait état de 40 concessions en état d'abandon pouvant faire l'objet d'une reprise par la Commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable unanime à la reprise des concessions suivantes pour les remettre en état et les proposer à de nouvelles familles : 15, 18, 24, 27, 60, 67, 69, 75, 111, 131, 159, 191, 197, 201, 207A, 218, 247, 255, 257, 268/269, 274, 275, 277, 295, 323, 382, 383, 394, 396, 405, 411, 413, 417, 424, 427, 429, 436, 620, 622 et 648.

Monsieur le Maire met en avant les difficultés rencontrées pour anticiper et gérer les besoins de concessions mais également en cas de columbarium où il est observé une demande croissante de places.

Monsieur PALITO ajoute qu'en cas d'urgence, une caverne est disponible et il est également possible d'effectuer un dépôt provisoire dans une autre Commune.

Monsieur MARSAC évoque le mauvais entretien du cimetière et Monsieur le Maire répond que cette situation est liée à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voies et espaces publics mais informe que les brigades vertes interviennent ces derniers jours pour un nettoyage mécanique. Monsieur PALITO ajoute qu'il appartient aux propriétaires des concessions d'entretenir leurs abords.

### **3 - TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION STATUTAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui indique que depuis septembre 2016, un poste de l'ALSH est pourvu par un emploi contractuel qui arrive à sa durée maximum réglementaire le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Elle explique qu'une étude rétrospective et prospective du nombre d'enfants fréquentant la structure a été menée et qu'il s'avère que ce poste est indispensable à la bonne organisation du service.

Elle rappelle le fonctionnement du centre de loisirs et met en avant l'investissement et l'engagement sur son poste de l'agent concerné avec des missions propres telle que référente sur le projet d'alimentation durable, le compostage, le jardin. Elle ajoute que ce 3<sup>ème</sup> agent est indispensable au vu des amplitudes de travail, des vacances, des actions en faveur des pré-ados avec une réorganisation du service depuis la fin des TAP où les agents ont fait valoir de grandes qualités d'adaptation.

Madame LUTON propose que les agents viennent exposer aux élus le fonctionnement du service ainsi que les projets qu'elles mettent en place.

Monsieur le Maire souligne les interrogations relatives à l'évolution de la fréquentation de l'ALSH mais met en avant la qualité du service public rendu qui peut être un atout d'attractivité de jeunes familles dans le village. Peggy LUTON ajoute que cette organisation permet de répondre au mieux aux besoins des familles avec une souplesse du service et une expérimentation d'ouverture du centre en continu cet été.

Madame BAESJOU pose la question de l'ouverture du centre de loisirs aux enfants extérieurs à la Commune. Peggy LUTON répond que les enfants couardais sont prioritaires ainsi que ceux dont les parents travaillent à La Couarde mais que, s'il reste des places, les autres enfants peuvent tout à fait être accueillis.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation statutaire et de modifier le tableau des effectifs permanents pour le fixer comme suit au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Postes	Situation antérieure en ETP	Proposition au 1/09/2018 en ETP	Observations
DGS 10 à 20000 H	1	1	
Rédacteur PI 2 Cl	1	1	
Adjoint adm PI 1 Cl	2	2	
Adjoint adm PI 2 Cl	2	2	
Adjoint adm	2	2	
Totaux	8	8	

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Postes	Situation antérieure en ETP	Proposition au 1/09/2018 en ETP	Observations
Technicien PI 1 Cl	1	1	
Agent de Maîtrise	2	2	
Adjoint tech PI 1 Cl	1	1	
Adjoint tech PI 2 Cl	1	1	
Adjoint tech	4	4	
Totaux	9	9	

<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Postes	Situation antérieure en ETP	Proposition au 1/09/2018 en ETP	Observations
Adjoint d'anim PI 1 Cl	1	1	
Adjoint d'anim PI 2 Cl	3	3	
Adjoint d'anim	1	2	
Totaux	5	6	

<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Postes	Situation antérieure en ETP	Proposition au 1/09/2018 en ETP	Observations
Assistant qual de conservation 1 Cl	1	1	
Totaux	1	1	

<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Postes	Situation antérieure en ETP	Proposition au 1/09/2018 en ETP	Observations
Gardien-Brigadier de PM	1	1	
Totaux	1	1	

#### **4 - REMISE DE DETTE ET DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire explique que depuis 2015, la Commune essaie de solutionner un problème avec un commerçant du marché, Monsieur Adrien ACCARIAS, qui n'a pas été présent sur le marché malgré son engagement préalable et à qui ont été facturés à la fois la réservation de son emplacement et des pénalités de retard, le tout atteignant la somme de 8 360,00 € dont le recouvrement était à la charge de la trésorerie.

Il ajoute qu'après une interruption des échanges de courriers entre avril 2017 et mai 2018, ce dernier a repris contact avec les services de la mairie et vient de verser un chèque de 3 500,00 € à la trésorerie couvrant les loyers et non les pénalités journalières.

Madame TURBE montre le caractère d'exemple de cette affaire avec application du règlement qui avait reçu l'avis favorable tant de la Chambre de Commerce et d'Industrie que des deux syndicats de commerçants non sédentaires.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, afin de clore cette affaire, le Conseil Municipal unanime décide d'accepter cette somme de 3 500,00 € pour solde de tous comptes et d'accorder à Monsieur Adrien ACCARIAS une remise gracieuse de 4 860,00 € à valoir sur les titres de recettes n° 347 et 375 des 9 et 29 août 2016.

Considérant que l'article 678 « Autres charges exceptionnelles » ne dispose pas des crédits nécessaires à l'imputation de cette somme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget communal 2018 comme suit :

##### Dépenses de fonctionnement

Art 678 - Autres charges exceptionnelles	+ 5 000 €
Art 6419 – Remboursements sur rémunérations	+ 5 000 €

#### **5 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

##### **5.1 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 19 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui expose les travaux de la Commission « Grands travaux » qui s'est réunie le 19 avril dernier.

#### ***1. EXAMEN DE PARCELLES « DELAISSEES » DANS LE QUARTIER DES BRARDES***

##### ***1.1. Définition des délaissés***

*Monsieur PALITO présente ce que sont les délaissés. Ce sont des parcelles appartenant au domaine privé de la commune contiguës à des parcelles appartenant à des propriétaires*

*particuliers. Nous ne savons pas comment elles ont été créées, vraisemblablement au moment de la création des terrains de l'AFU des Brardes et lors de l'aménagement des rues de ce quartier.*

*Ces parcelles sont non construites et de surfaces très variables (de 2 à 155 m<sup>2</sup>).*

*Il n'est pas pertinent pour la commune de conserver dans son patrimoine ces parcelles, qu'il convient alors, soit de proposer à la vente aux riverains qui peuvent être intéressés par un agrandissement de leur terrain, soit de les intégrer au domaine public.*

*Les critères retenus pour déterminer les parcelles à proposer sont:*

- La surface : celles dont la surface est supérieure à 20m<sup>2</sup>*
- La présence de réseaux : ne sont proposés que les parcelles non impactées par des réseaux afin de ne pas créer de servitudes. (éclairage public, regards téléphoniques, coffrets de réseau électrique, ...)*
- Besoin pour la gestion du domaine public : élargissement de la voirie, cheminement ou bandes cyclables, etc...*

*Des riverains ont déjà manifesté par courrier leur intérêt pour l'acquisition de certaines bandes de terre.*

## **1.2. Examen des parcelles** (cf. document listing joint)

*Parmi les 33 parcelles examinées en fonction des critères retenus, la commission souhaite conserver dans le patrimoine de la commune les parcelles du Chemin des Brardes dans le cadre d'un futur projet d'élargissement de la voie. (6 parcelles)*

*D'autres sont conservées eu égard à la présence de coffrets réseaux ou à leur petite taille, ou bien pour l'aspect paysager et végétal.*

*Au total sur l'ensemble des 33 parcelles :*

- 19 sont conservées par la commune ou peuvent passer au domaine public.*
- 12 seront proposées à la vente. Seuls les propriétaires riverains seront sollicités pour l'acquisition.*

*A ce titre, deux demandes de riverains ont été faites par courrier pour l'achat de la parcelle ZA310 (155m<sup>2</sup>) par Mr FAVREAU et par Mr DEBAISIEUX. A l'unanimité, les membres de la commission retiennent la proposition de Mr. FAVREAU, celui-ci ayant sa sortie de propriété sur ce terrain.*

*De la même manière Mr HANNOTEAUX, riverain de la parcelle ZA329 s'est positionné pour son acquisition.*

*Le propriétaire de la chambre d'hôtes attenante à la ZA 340 s'est quant à lui fait connaître pour l'achat de cette dernière. Ce délaissé étant déjà utilisé pour le stationnement de ses clients, les membres de la commission ne voient pas d'inconvénient pour lui en proposer l'acquisition.*

*Enfin, il n'a pas été pris de décision sur 2 parcelles impactées par des candélabres à déplacer ;*

- ZA 313 Chemin des Biches, d'une contenance de 21m<sup>2</sup>*
- ZA 341, Rue du Bois Henri IV, d'une contenance de 17m<sup>2</sup>,*

*Ces deux parcelles sont à réétudier après avis de l'entreprise en charge de notre réseau d'éclairage public.*

## **2. CIMETIERE**

### **2.1. Gestion de concessions reprises**

*Monsieur PALITO fait un point sur la reprise des concessions, la procédure commencée en octobre 2014 se termine le 27 juin prochain par une validation en conseil municipal.*

*Fin juin, nous aurons 50 concessions à traiter sur cette opération, plus 8 restantes de la procédure précédente.*

*La gestion des travaux des concessions reprises non libérées consiste à :*

- 1. L'enlèvement des signes de reconnaissance, dépose des stèles et effacement des noms sur les pierres tombales. Ce premier travail devra être fait avant la Toussaint 2018.*
- 2. Libérer les emplacements et exhumations.*

*A noter qu'un certain nombre d'emplacements disparaissent pour la création d'allées secondaires et pour répondre à la norme actuelle d'espace nécessaire entre les tombes.*

- 3. Préparer de nouvelles concessions et pose de caveaux ou cavurnes*

*Vu le coût engendré des travaux après ces reprises et le nombre de concessions reprises, leur réhabilitation doit se programmer sur plusieurs années.*

*Il est proposé de travailler les 58 concessions sur 4 ans, soit environ 14 ou 15 concessions par an. Automnes 2018, 2019, 2020 et 2021.*

*Parallèlement à ce programme et afin de penser à la continuité de la rénovation du cimetière ancien, nous pouvons envisager des futurs travaux de préparation à partir de 2022.*

*Pour cela, il faudrait prévoir dès octobre 2018 de lancer une nouvelle procédure de reprise qui finirait en juin 2022.*

*Les membres approuvent cette décision.*

*Pour suivre plus clairement dans le cimetière ces différentes phases de la procédure et pour répondre aux questions des familles sur l'aspect visuel de certaines tombes en reprise ou en travaux, nous proposons la mise en place de clous de repérage au sol.*

*A chaque étape, un clou de couleur différente sera fixé devant les tombes*

*Exemple:*

<i>Procédure de Reprise de Concession -</i>	<i>PRC</i>	<i>(rouge)</i>
<i>Reprise Non Libéré -</i>	<i>RNL</i>	<i>(jaune)</i>
<i>Concession à Libérer 2019 -</i>	<i>CAL 2019</i>	<i>(blanc)</i>

## **2.2. Projet de réaménagement du jardin du souvenir**

*En complément de l'agrandissement du cimetière, il y a nécessité de réaménager le jardin du souvenir. En effet ce dernier n'est plus aux normes devant la réglementation. Afin d'aider la commission à réfléchir sur les actions à mener et établir un projet, l'entreprise GRANIMOND est venue présenter ce jour à 15h30 différentes possibilités d'aménagement : stèle, table de recueillement, zone de dispersion...*

*Dans le cadre de l'étude de l'agrandissement du cimetière sur l'espace Thomazeau, il faut prévoir d'intégrer cet espace cinéraire. Le plateau de stockage des services techniques sera prêt en juin, l'espace Thomazeau sera donc libéré après la saison soit pour octobre prochain. Nous pourrions alors lancer l'étude en fin d'année et la commission devra réfléchir ultérieurement au choix de ce projet.*

*Pour information les travaux d'agrandissement de l'ossuaire sont terminés, un nouveau portail a été posé, il reste à prévoir la peinture, la réfection de toiture et la signalétique.*

*En ce qui concerne la pose de nouvelles cases de columbarium, l'entreprise nous indique que les travaux peuvent se réaliser en juin car nous n'avons plus actuellement de cases disponibles.*

## **3. INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS**

*L'aménagement du local de stockage pour la police municipale Grande Rue est terminé et utilisable depuis le début du mois d'avril. Nous changerons le portail en bois sur la rue en même temps que le ravalement des façades du bâtiment de la poste.*

*La rénovation du monument aux morts à commencer le 9 avril dernier pour une durée 2 mois environ. La croix de guerre est déposée dans l'attente de son départ vers la fonderie.*

*Travaux autour du Square*

*Mise en place du mobilier et des jeux du square. Il y a 2 jeux du parcours de santé que nous ne pouvons pas conserver. Les plantations des arbres sont réalisées à 90%, l'engazonnement sera terminé pour la fin du mois.*

*Rue des Garennes, après les travaux du syndicat des eaux 17, le début du travail de voirie dans cette rue a commencé lorsque l'on a ouvert la rue Charles de Gaulle à la circulation le 7 avril dernier.*

*Le dépôt extérieur de l'atelier municipal est programmé en mai, mais le déménagement complet de Thomazeau ne sera pas terminé en juin.*

*Travaux ENEDIS dans les Brades. Le câblage de postes en postes de transformation est terminé depuis le 13 avril. La bascule sur les nouvelles lignes doit se faire du 17 au 20 avril, avec des coupures de courant ponctuellement par rues. Ensuite réfection des voiries, 2ème quinzaine de mai, après les vacances de printemps.*

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

##### **Coupure partielle de l'éclairage des bâtiments publics**

*Actuellement l'éclairage public reste allumé toute la nuit du 15 juin au 15 septembre, en dehors de ces dates, l'éclairage est coupé de minuit et demi à 5h30. Il est proposé, progressivement, de limiter la durée d'allumage des éclairages extérieurs sur les bâtiments communaux.*

*Monsieur PALITO explique à la commission qu'il s'interroge sur l'intérêt d'allumer dès 5h30 tout l'éclairage tel qu'école, mairie et square. Après un échange avec les membres de la commission, celle-ci souhaite y réfléchir et demande de se renseigner sur la possibilité de différencier l'allumage des bâtiments concernés.*

En ce qui concerne les propositions émises par la commission en matière de délaissés, Monsieur le Maire propose de procéder par étapes :

- 1°) Acter le principe de cession des parcelles listées ;
- 2°) Retenir comme acquéreurs prioritaires les propriétaires situés en mitoyenneté directe de la parcelle (un état des acquéreurs potentiels sera établi par les services pour les contacter) ;
- 3°) Nouvelle discussion en Conseil Municipal si une offre est présentée par un propriétaire qui ne répond pas à cette condition ;
- 4°) Ne pas fixer de prix, eu égard notamment aux surfaces plus ou moins grandes, et ainsi laisser les acquéreurs faire des propositions.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve ces propositions et dit que le prix de cession des délaissés, qui sera fixé par lui au vu des propositions recueillies, sera augmenté des charges relatives au coût de rédaction de l'acte administratif ainsi que des coûts de déplacement des réseaux et équipements publics situés sur la parcelle.

Au niveau du cimetière, Monsieur PALITO explique que, parallèlement aux procédures de reprise des concessions, une étude sera engagée en vue d'une extension future du cimetière avec une réflexion globale de l'ensemble de l'espace.

Il ajoute que 14 ou 15 concessions reprises permettent de réaliser seulement 5 ou 6 concessions nouvelles du fait des dimensions plus importantes nécessaires maintenant et de la cohérence recherchée dans l'organisation du cimetière.

Par ailleurs Monsieur le Maire précise que nombreux sont les résidents secondaires qui souhaitent être inhumés dans le cimetière de La courde pour des raisons d'attachement au village.

En ce qui concerne les travaux, Monsieur le Maire actualise les informations notamment l'aménagement de la plateforme des ateliers municipaux où il reste à réaliser en septembre le portail coulissant et l'aménagement paysager de la haie et noue pour phytodépuration des eaux



pluviales.

Il évoque également les difficultés rencontrées sur la fin des travaux ENEDIS dans le quartier des Brardes et indique qu'un diagnostic sera effectué avec la Police Municipale en vue de la réception des travaux quitte à émettre des réserves.

Au niveau de l'éclairage des bâtiments publics, Peggy LUTON émet certaines réserves quant à l'école. Monsieur PALITO informe que ce point sera affiné en fonction des usages de chaque bâtiment et espaces publics avec des programmations différenciées.

Madame CANARD propose de réduire l'intensité de l'éclairage du square. Monsieur le Maire comprend sa position mais indique la réglementation en matière d'accessibilité avec un seuil de 20 lux. Il ajoute que l'éclairage du square devrait être interrompu tous les soirs de l'année à compter de 23 H 00 sans rallumage le matin, ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **5.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 31 MAI 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON pour rendre compte des travaux de la Commission « Communication » lors de sa réunion du 31 mai 2018.

### **1 – MAQUETTE GRAPHIQUE DU NOUVEAU KIOSQUE**

*Après réflexion sur la trame du bulletin municipal, les membres de la Commission Communication sont invités à étudier les trois propositions graphiques de l'agence STUDIO LEZARD GRAPHIQUE détaillées en 5 points :*

- *Identité graphique : proposition n°2 retenue pour sa simplicité et modernité. Il est demandé de retirer l'escalier sur l'illustration du kiosque.*
- *Travail de la couverture : proposition n°3 retenue pour la disposition claire, simple et moderne des éléments de composition.*
- *Hiérarchie typographique : proposition n°3 retenue.*
- *Mise en page : sans observations.*
- *Palette de couleurs : sans observations.*

*L'agence de communication sera relancée pour obtenir des échantillons de papier.*

### **2 –KIOSQUE N°38**

*Les articles doivent être transmis au service gestionnaire entre le 15 et 22 juin.*

### **3 – CONCOURS PHOTO**

*En préambule, Monsieur CLEMENT donne les informations suivantes :*

- *Monsieur Yann WERDEFROY annonce être partant pour être parrain de la 6<sup>ème</sup> édition,*
- *Installation d'un photographe dans la Grande Rue face à la boulangerie,*

#### ***3.1. Exposition photo et prix du public***

*Les 45 meilleures photos présélectionnées ont été exposées dans le hall de la mairie tout le mois de mai.*

*A cette occasion, les visiteurs ont voté pour le prix du public. Après dépouillement, 132 votes ont été comptabilisés. La photo lauréate a comptabilisé 16 votes.*

### **3.2. Agrandissements**

*Des devis ont été demandés pour agrandir les 4 photos lauréates pour les agrandir au format 1600 x 1200.*

*Après consultation de 3 prestataires, il est décidé de retenir STUDIO LEZARD GRAPHIQUE pour 780 € HT.*

*La Commission demande la réalisation d'un 5<sup>ème</sup> panneau d'information et de promotion.*

*A noter que les services ont de forts doutes sur la qualité de certaines photos retenues. Le studio photo devra les expertiser pour vérifier ce point avant agrandissement. Si qualité insuffisante, la photo ne pourra être agrandie.*

*Les services techniques devront programmer le démontage des photos actuelles et la pose des nouvelles entre le 25 et le 29 juin.*

### **3.3. Dotations**

*Comme prévu dans le règlement du concours, les services ont commandé les bons cadeaux auprès du groupe FNAC-DARTY.*

*Pour le prix Phare de Ré, les lots ont été déposés en mairie.*

### **3.4. Cérémonie de remise des prix**

*La remise des prix aura lieu le samedi 30 juin à 11h dans la cour de la mairie ou bien dans la bibliothèque en cas de mauvais temps.*

*A cette occasion sont invités les participants au concours, les partenaires, membres du jury, les élus...*

*Une invitation sera envoyée par mél et par papier.*

*Un pot sera organisé pour cette occasion. Le repli se fera dans la bibliothèque en cas d'intempérie.*

### **3.5. 6ème édition**

#### **3.5.1. Thème**

*La commission énumère les thèmes proposés pour la 6ème édition :*

*“Souvenirs”, “Jeux d'enfants”, “îles”, “les trésors cachés de l'île de Ré”, “une si belle soirée”, “arbres”, “chemins et sentiers”, “au bord du chemin”, “mon endroit préféré”, “patrimoine en souffrance”, “la fête”, “des pieds et des mains”, “effets de mouvements”, “couleur : rouge”, “Rond”, “Mystère”, “Rêver”.*

*Il est proposé de retenir un thème autour du “patrimoine” et “l’art de la restauration” ; thème porteur qui fait le lien avec la rénovation du monument aux morts et d’autres événements nationaux comme la loterie nationale du 3 septembre en faveur de la sauvegarde du patrimoine, les journées européennes du patrimoine des 15 et 16 septembre sur “l’art du partage”.*

*Le thème définitif doit être trouvé pour le 8 juin afin de préparer les supports de communication comme l’affiche.*

### *3.5.2. Communication*

*La création d’un compte Instagram ou d’une page Facebook dédiée au concours photo devra être étudié pour mieux relayer les informations et promouvoir l’opération.*

## **4 – AFFICHAGE LIBRE ET ASSOCIATIF**

*La Commission Communication propose de relancer le projet de mise en place de panneaux d’affichage libre qui avait l’objet de débats et décisions à l’occasion d’une commission mixte organisée le 11 octobre 2016, sur la base d’une étude réalisée en août de la même année, dont le compte-rendu avait été approuvé par le Conseil Municipal le 9 novembre 2016.*

*Rappel des 5 sites retenus :*

- Peu Ragot au niveau de l’arrêt de bus,*
- La Poste au niveau du banc,*
- Le Mail près du local France Télécom,*
- L’école après achèvement des travaux de la rue Charles de Gaulle,*
- Les Brardes au niveau du carrefour Chanchardon*

*Il est proposé un site supplémentaire : le bout de la rue de la Parée au niveau de la piste cyclable.*

*Pour le projet, il faut compter environ 10 000 à 15 000 € de crédits hors pose.*

*A noter que les caractéristiques précises des panneaux devront être précisées dans un cahier des charges : insertion des panneaux dans les sites, le choix du modèle, simple ou double face, la couleur de RAL (7016/70336), intitulé du bandeau (« Affichage associatif »)...*

*Il est également rappelé la proposition de gérer l’affichage libre réalisé sur le portail de l’école et les portes de la salle des associations au moyen de simples panneaux.*

## **5 – CARTE DE VOEUX 2019**

*La Commission Communication propose de solliciter l’association CHIFOUMI, représentée par Julien MISSEREY, pour réaliser la carte de voeux 2019.*

## **6 – EXPOSITIONS MAIRIE**

*La Commission Communication fait un point des expositions organisées dans le hall de la mairie pour la saison 2018 et émet des suggestions pour 2019 notamment en ne programmant rien pour les mois de janvier et février, Monsieur KWEE en avril, les photos du concours en mai, Messieurs HERAUD et BLANCHARD en juin.*

*Le programme devra être bouclé pour début 2019 afin d’être intégré dans l’agenda des animations.*

## **7 – DIVERS**

*Monsieur MORIN de Ré-télé.fr propose une application mobile, intitulée « BIKEWAY », à destination des cyclistes pour s'orienter sur les pistes cyclables et porter leur attention sur des points d'intérêt.*

*Projet qui a été présenté à M. RAFFARIN en qualité de vice-président de la CDC en charge des transports et de la mobilité.*

*Tous les Maires auraient connaissance de la création de cette application et seraient intéressés.*

*Monsieur MORIN souhaite présenter ce projet et savoir si la Commune est intéressée pour alimenter la base de données au moyen d'une participation financière*

*La Commission Communication estime que c'est un sujet pour la Communauté de Communes et Destination Ile de Ré.*

*Madame LUTON conclut en indiquant que « Le Kiosque » devrait sortir pour le 14 juillet et rappelle le rendez-vous de samedi à 11 H 00 pour la remise des prix du concours photo.*

### **5.3 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 15 MAI 2018**

*Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui expose le compte-rendu de la Commission « Vie quotidienne » du 15 mai 2018.*

#### **1. AVANCEES DU PARCOURS PEDAGOGIQUE DANS LE SQUARE**

*Il est rappelé que la société PIC BOIS avait été choisie pour le côté ludique de ses supports pour créer le parcours pédagogique du square et que les textes sont sous-traités à TYKOPIA. Le but recherché résidait dans la transmission de l'histoire couardaise avec un lien à destination des enfants.*

*Sur la base d'un travail collaboratif avec différents contacts locaux, la société TYKOPIA a fait parvenir un 1<sup>er</sup> projet qui s'articule sur la base d'un fil rouge, un enfant de l'époque, et utilise une méthode de type « poupées russes » qui part du contexte local et s'ouvre vers la grande Histoire.*

*L'ensemble des membres de la commission juge la proposition faite non adaptée à la demande initiale pour les raisons suivantes :*

- les thèmes restent uniquement liés à la guerre, sans ouverture sur la paix et le côté évolutif du monument aux morts ;*
- le déroulé est trop lié à la famille BONNIN ;*
- les supports ne correspondent pas aux propositions initiales sur lesquelles PIC BOIS a été choisi.*

*Après divers échanges, la commission prend les orientations suivantes qui seront transmises au prestataire :*

- conservation d'un enfant comme du fil rouge mais un enfant d'aujourd'hui qui interroge différents personnages de différentes époques (Monsieur BONNIN, l'aigle –*

*notamment avec son histoire durant l'occupation allemande du second conflit, un poilu, ...)* ;

- *un item partant du nombre de morts par rapport à la population de l'époque pour expliquer l'histoire de la donation du square et la construction de monuments aux morts partout en France ;*
- *un item sur les détails architecturaux du monument qui se terminerait par le poème inscrit aux dos et surtout les strophes supprimées pour l'avenir, l'Europe et la paix ;*
- *un item sur l'essence évolutive d'un monument aux morts sur lequel sont inscrits toutes les victimes des conflits passés (pas seulement la 1<sup>er</sup> guerre) et seront inscrits les éventuelles victimes des conflits actuels et futurs ;*
- *un item avec l'aigle qui raconte toute son histoire à l'enfant ;*
- *une ouverture éventuelle sur le maintien de l'économie locale grâce aux couardais qui ne sont pas au front (femmes, enfants, vieillards...).*

## **2. CEREMONIES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018**

*Le travail du comité de pilotage créé à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918 est présenté aux membres de la commission.*

*En sus de l'inauguration officielle du square le 10 novembre et de la cérémonie commémorative classique du 11 novembre, des animations sont prévues tout au long du mois de novembre avec notamment des expositions permanentes à la mairie et la bibliothèque et un rendez-vous du vendredi :*

- *2 novembre : diffusion d'un film tiré d'un roman ayant pour cadre la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale*
- *9 novembre : lecture de Haïkus écrits par des poilus*
- *16 novembre : conférence sur le service de santé pendant la Grande Guerre*
- *23 novembre : conférence sur le service de santé pendant la bataille de Verdun*

*Une pièce de théâtre est proposée pour le 30 novembre ou le 9 (en remplacement des Haïkus déjà programmés il y a trois ans) mais, considérant les coûts des prestations, les membres de la commission proposent de se limiter aux choix du comité de pilotage.*

*Concernant la déambulation sonorisée du 10 novembre, plusieurs idées sont proposées :*

- *s'il s'agit d'un texte, il faudra trouver une personne capable de l'écrire*
- *des portraits de personnages pourraient être une possibilité*
- *la lecture d'échanges de lettres entre poilus et ceux restés au front est plébiscitée*

*Quoi qu'il en soit, il sera nécessaire de faire appel à des personnes possédant une « voix » et dotées d'une très bonne diction.*

## **3. FINALISATION DE L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DE L'ETE**

*La désignation d'un élu référent par manifestation communale chargé de garantir leur bonne organisation technique et logistique et d'être l'interlocuteur de l'intervenant et des services techniques, a été décidé lors de la dernière commission.*

*Le tableau élaboré le 27 mars 2018 est donc complété comme suit :*

DATE	HORAIRES	TITRE	LIEU	Elu référent
samedi 30 juin 2018	11h	Remise des Prix de la 5ème édition du Concours Photo de La Couarde sur Mer	Bibliothèque / Exterieur	Alain Clément, Annick Devaud
mercredi 11 juillet 2018	18h	Promenade musicale dans le village Concert familial	Déambulation dans le centre du village	Annick Devaud
jeudi 12 juillet 2018	18h	Mobil Môme du Petit Fousset	Esplanade du Peu Ragot	Virginie Canard
samedi 14 juillet 2018	20h30	Bal du 14 juillet	Parvis église	Peggy Luton
mercredi 18 juillet 2018	18h	Lady Do et Monsieur Papa Spectacle jeune public	Parvis église	Jean-Claude Brochard
dimanche 22 juillet 2018	22h30	Retraite aux flambeaux et Feux d'artifice	Parvis église / Peu Ragot	Peggy Luton
lundi 23 juillet 2018	19h	Concert Warwickshire Music Service	Kiosque	Véronique Héraud
mercredi 8 août 2018	18h	Spectacle : Devinettes	Kiosque	Jean-Claude Brochard
samedi 11 août 2018	21h45	Retraite aux flambeaux et Feux d'artifice	Parvis église / Peu Ragot	Peggy Luton
mercredi 15 août 2018	18h	Balman - Nouveau spectacle de Donin	Parvis église	Véronique Héraud
jeudi 16 août 2018	18h	Spectacle Monsieur Schnaps Démonstration de hip-hop	Esplanade du Peu Ragot	Virginie Canard
lundi 20 août 2018	19h	Concert de chants marins - Les Gaillards des Pertuis	Kiosque	Annick Devaud
mercredi 22 août 2018	18h	Concert de musique classique familial	Kiosque	Véronique Héraud
mercredi 29 août 2018	18h	Spectacle Monsieur Schnaps	Parvis église	Peggy Luton

#### **4. PROCHAINE REUNION**

*La prochaine réunion de la commission « Vie quotidienne » est fixée au mardi 3 juillet 2018 à 17H30.*

#### **5. POINTS DIVERS**

*A Madame HERAUD qui souhaite des éclaircissements quant à un éventuel concert le 8 juin, Madame LUTON explique qu'effectivement Jacques PELLETIER s'est rapproché de l'école pour organiser un concert de soutien à la souscription pour le monument aux morts. Elle ajoute que l'accueil a été enthousiaste de la part des enseignants qui ont appris « La Madelon » aux enfants mais qu'elle n'en sait pas plus.*

*Elle indique également qu'un règlement sur les vide-greniers a été arrêté et distribué aux associations du village.*

*Madame LUTON conclut en évoquant la salle de musique qui est maintenant opérationnelle mais pas encore très fréquentée.*

Monsieur le Maire expose un bilan positif de la fête de la musique avec un petit écueil concernant l'absence de l'Harmonie Municipale décalant la soirée. Il ajoute qu'il conviendra

de mobiliser davantage les services municipaux pour les animations communales avec éventuellement la mise en place d'astreintes. Peggy LUTON informe la satisfaction de La Maline pour cette édition.

## **6 – REGLEMENTS ALSH ET PERISCOLAIRE**

Peggy LUTON rappelle que le centre de loisirs a fait l'objet d'un contrôle par la CAF en 2017 et que cet organisme souhaite un règlement intérieur différencié pour chacun des types d'accueil, périscolaire et accueil de loisirs.

Elle explique que les services ont établi ces deux règlements distincts en lieu du règlement unique en vigueur.

Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition.

## **7 – MINI CAMPS D'ETE – FIXATION DES TARIFS**

Madame LUTON informe que depuis l'an dernier la Communauté de Communes n'apporte une aide que pour un mini-camp alors que deux mini-camp sont organisés cette année. Elle propose donc de définir la participation des familles quel que soit le mini-camp concerné.

A noter que le coût, frais de personnel non inclus, est de :

- 384 € avec l'aide de la CDC pour les 6-8 ans, soit une prise en charge famille de 19 € par enfant
- 1293 € pour les 9-12 ans hors aide de la CDC, soit une prise en charge famille de 53 € par enfant

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, considérant que les deux mini-camps sont de même durée, le Conseil Municipal unanime fixe la participation des familles à 36 € par enfant et par mini-camp en plus du coût classique de l'ALSH.

Monsieur le Maire ajoute que le CCAS pourrait intervenir pour les plus démunis afin d'éviter leur exclusion et également que les enfants non retenus cette année seront prioritaires l'année prochaine.

## **8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1 – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE SAINT MARTIN ET DU PARKING DES LILAS**

Monsieur le Maire informe de la tenue d'une réunion ce jour où il a été évoqué un certain nombre de sujets avec la maîtrise d'œuvre comme le stationnement, les déplacements, les équipements à travers trois scénarios d'aménagement de la route de Saint Martin et du parking des Lilas.

Il explique que là où était prévu un bassin de rétention des eaux de pluie, le bureau d'études propose une alternative au moyen de noues dotées de végétaux dépolluant pour les hydrocarbures qui favoriserait la perméabilité des sols et limiterait la minéralité de l'espace, proposition qui nécessite seulement un entretien annuel des ouvrages.

Il demande également qu'une commission soit réunie par Monsieur PALITO pour présenter le projet fin juillet et se propose de recevoir les riverains de la route de St Martin, notamment le

Crédit Mutuel et My Lodge du fait que les travaux, prévus du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 mars 2019 ne pourront pas être décalés dans le temps.

Monsieur BERTHELOT rappelle que le projet prévoyait des bassins tampons pour absorber la surcharge du réseau et Monsieur le Maire répond que l'objectif sera atteint car des bassins tampon intermédiaires sont prévus cours des Poilus.

### **8.2 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) L'ETABLISSEMENT « LA PERGOLA »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la cession du bâtiment de La Pergola à des actionnaires et demande l'avis du Conseil Municipal avant transmission de celui-ci à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la préemption du bien.

### **8.3 – DEPENSES ENGAGEES PAR DELEGATION**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires, dans le dossier préparatoire de la séance, de l'état des engagements signés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

### **8.4 – PLUI**

Monsieur le Maire informe d'un premier travail effectué avec les adjoints, les membres de la Commission d'urbanisme, les services de la Communauté de Communes et le Bureau d'Etudes en charge de l'élaboration du document de planification, pour cibler les projets communaux et appréhender le futur zonage réglementaire.

Il ajoute qu'un second travail est engagé concernant l'inventaire du patrimoine paysager d'intérêt public et privé dans lequel certains éléments pourront être protégés et d'autres devront pouvoir être renouvelés.

Monsieur le Maire explique que ce travail sera également effectué sur le petit patrimoine bâti sur la base du dossier amorcé par le service du patrimoine de la Communauté de Communes.

Il conclut en précisant que le tout devra être finalisé pour le 30 septembre.

*Arrivée de Madame HERAUD à 20 H 20*

### **8.5 –SYNDICAT DES EAUX - DSP EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat des Eaux aura lieu le 4 juillet prochain pour faire des propositions concernant la ou les sociétés qui seront retenues dans le cadre des délégations de services publics de l'eau et de l'assainissement sachant que la décision finale sera prise en novembre par le Comité Syndical.



### **8.6 – RENTREE SCOLAIRE**

Concernant le risque de fermeture de la quatrième classe, Monsieur le Maire indique qu'il a écrit à l'Inspectrice de l'Education Nationale pour demander le dédoublement de la classe CE2-CM1-CM2 où, au vu des inscriptions enregistrées, il devrait y avoir 37 enfants. Il rencontrera l'Inspecteur de l'Education Nationale la semaine prochaine pour évoquer le sujet et éviter une situation conflictuelle à la rentrée de septembre sachant que la position de ce dernier est négative à ce jour. Il ajoute que le Président de la Communauté de Communes est également mobilisé sur le sujet.

Peggy LUTON regrette cette situation alors que, cette année, les données relatives aux préinscriptions ont été envoyées suffisamment à l'avance.

### **8.7 – SITE DE LA DAVIERE**

Comme exposé ce jour dans Le Phare de Ré, Monsieur le Maire rappelle l'intention de rachat du site par le Département pour renaturation au vu notamment de la dégradation des bâtiments, des squats qui s'y installent et du risque d'actes de délinquance.

Ce dossier est compliqué mais Monsieur le Maire affirme la volonté de le faire aboutir pour requalifier le site dans les meilleurs délais.

### **8.8 – CONCOURS DES ILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Madame TURBE informe le Conseil Municipal du passage du jury du concours des Villes et Villages fleuris le jeudi 28 juin.

### **8.9 – MARCHE DU MAIL**

Madame TURBE informe de l'ouverture de la petite halle du marché du Mail ce week-end.

### **8.10 - PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu en septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20 H 25.